

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :Recensement Général de
la Population 2026

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-066**PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, SEVENIER-ALIVON Annick, AULNER Roselyne,**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à ROTGER Patrick, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, VALCKE Sylviane à DUBOIS Sylvie, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine, DUSSOL Roxane,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame la Maire informe l'assemblée communale que par courrier en date du 22 mai 2025, l'INSEE Direction Régionale Auvergne Rhône Alpes a sollicité la Commune de Villeneuve de Berg pour l'organisation et le déroulement du recensement quinquennal de la population du 15 janvier au 14 février 2026.

Il rappelle l'importance pour la commune de la qualité du recensement dont dépendent le calcul de la population de référence, qui détermine le niveau des dotations de l'Etat au budget communal, et de nombreuses données statistiques utiles sur les caractéristiques de la population communale.

L'INSEE accompagnera la collectivité dans la mise en œuvre de ce recensement, dans les moyens qui devront être déployés (recrutement d'agents recenseurs, temps de travail d'agents dédiés, utilisation des locaux et supports de communication de la commune) et dans la promotion de ce recensement auprès de la population.

Une application informatique spécifique est mise à disposition des collectivités afin de permettre de préparer et suivre l'enquête du recensement. Une dotation spécifique, la dotation forfaitaire de recensement (DFR), calculée en fonction de la population de référence 2025, du nombre de logements et d'un coefficient correctif fixé par arrêté pour tenir compte des réponses par internet. Le montant de cette dotation sera communiqué par l'INSEE à chaque commune courant octobre 2025.

La réponse par internet au questionnaire du recensement est aujourd'hui privilégiée par 75% de la population au niveau national. Ce mode de réponse sera proposé de manière systématique en première instance par les agents recenseurs. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

Plusieurs opérations doivent être accomplies dès maintenant pour préparer l'enquête de 2026, parmi celles-ci, il appartient au maire après avis du conseil municipal de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Or, cet arrêté de nomination devait être pris avant le 30 août 2025. Cette nomination peut cependant être modifiée.

Madame la Maire propose à l'assemblée communale de confirmer la nomination de Monsieur Stéphane LEVY-VALENSI, en qualité de coordonnateur communal responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la prise en charge par la commune de l'organisation du recensement général de la population 2026 et les modalités d'indemnisation des coûts par l'Etat

EXPRIME un avis favorable à la proposition de Madame la Maire concernant la nomination du coordonnateur communal.

VALIDE l'arrêté municipal 2025-98 du 31 Juillet 2025 portant nomination du coordonnateur communal du recensement de la population 2026

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 03 octobre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

